

COMMISSION AD HOC CHARGÉE DE LA QUESTION PALESTINIENNE

Lettre communiquant des questions à porter à l'ordre du jour
de la Sous-Commission II

Le Président de la Commission ad hoc chargée de la question palestinienne a adressé la lettre suivante au Président de la Sous-Commission II :

A la suite de la décision prise par la Commission ad hoc de créer la Sous-Commission II, et de la nomination des membres de cette Sous-Commission (Afghanistan, Arabie séoudite, Colombie, Egypte, Irak, Liban, Pakistan, Syrie, Yémen), à laquelle j'ai procédé en vertu de l'autorité qui m'a été conférée par la Commission, j'ai l'honneur de vous faire connaître, en votre qualité de Président de la Sous-Commission II, que la Commission ad hoc donne à la Sous-Commission le mandat suivant :

1 - Etablir un projet détaillé du futur gouvernement de la Palestine, conformément aux principes fondamentaux énoncés dans les propositions soumises à l'Assemblée générale par les délégations de l'Arabie séoudite (document A/31è) et de l'Irak (document A/328), ainsi que dans la proposition soumise à la Commission ad hoc par la délégation de la Syrie (document A/AC.14/22); et

2 - Présenter ce plan sous forme de recommandations.

La Commission a demandé que le rapport et les recommandations de la Sous-Commission II relatifs aux points ci-dessus soient établis pour le 29 octobre au plus tard, la question étant considérée comme très urgente.

La Sous-Commission a naturellement qualité pour procéder à l'examen de toute proposition écrite, soumise à la Commission, lorsqu'elle considérera utile de le faire en vue de l'exécution de son mandat.

Je forme les meilleurs vœux pour l'accomplissement rapide et le succès de votre tâche.

(signé) Herbert V. Evatt
Président
de la Commission ad hoc chargée
de la question palestinienne